



SEMAINE DE LA SANTÉ MENTALE GENÈVE
CONDITIONS DE PARTICIPATION
POSTULATION JUSQU'AU 28 JUIN 2026
www.santementale.ge.ch

Ce document décrit comment devenir une partenaire organisatrice ou un partenaire organisateur - ci-après "partenaire" - d'activités dans le cadre de la Semaine de la santé mentale. Il définit également les engagements respectifs des partenaires et de l'Office cantonal de la santé.

ARTICLE 1 : OBJET DE L'APPEL À PARTICIPATION

L'appel à participation s'inscrit dans le cadre de la Semaine de la santé mentale de Genève, organisée par l'Office cantonal de la santé.

L'appel à participation est diffusé en amont de la Journée mondiale de la santé mentale, qui a lieu le 10 octobre, afin d'encourager l'organisation d'activités en lien avec la santé mentale de façon générale et en direction du grand public et/ou de sous-groupes identifiés par les partenaires. L'appel à participation concerne la valorisation et la mise en avant d'activités sous le même label, ce qui ne comprend pas leur financement.

ARTICLE 2 : OBJECTIFS DE LA SEMAINE DE LA SANTÉ MENTALE

La Semaine de la santé mentale s'adresse à la population genevoise dans son ensemble. Elle vise à :

- Informer sur la santé mentale et/ou les troubles psychiques
- Sensibiliser sur l'importance de prendre soin de sa santé mentale
- Informer sur les ressources favorables à la santé mentale disponibles dans le canton de Genève ou sa périphérie
- Encourager la recherche d'aide auprès de son entourage ou d'un professionnel de la santé psychique en cas de besoin.
- Déstigmatiser la santé mentale au sein de la population, des institutions, etc.

ARTICLE 3 : CRITÈRES DE RECEVABILITÉ POUR LES ACTIVITÉS

3.1 QUI PEUT PROPOSER DES ACTIVITÉS ?

Toutes les organisations, institutions, associations, groupements directement ou indirectement concernés par la santé mentale peuvent proposer une activité.

Les partenaires proviennent d'horizons très variés, car la santé mentale concerne tous les aspects de la vie (famille, emploi, environnement, cadre de vie, loisirs culturels et sportifs, éducation, etc.)

3.2 QUELLES ACTIVITÉS PEUT-ON PROPOSER ?

1. L'activité doit répondre à au moins un des objectifs de la Semaine de la santé mentale décrits dans l'article 2.
2. L'activité ne peut pas être organisée dans un but lucratif ni de « publicité » directe ou indirecte.
3. Le partenaire doit privilégier des activités accessibles gratuitement.

4. L'activité proposée doit être organisée en faveur :
- Du grand public et/ou
 - Des professionnels confrontés à la souffrance psychique de leur public (acteurs de la santé mentale, de la culture, du sport, de l'enseignement, de l'entreprise, etc.) et/ou
 - De personnes directement concernées par les problématiques de santé mentale et/ou
 - Des employés, pour les entreprises qui souhaitent mettre en place une activité au sein de leurs locaux.

Le comité de coordination se réserve le droit d'écarter des activités qui n'entreraient pas dans les critères cités ci-dessus.

3.3 OÙ ET QUAND PEUT AVOIR LIEU MON ACTIVITÉ ?

L'activité doit avoir lieu entre le 5 et le 11 octobre 2026 dans le canton de Genève ou sa périphérie (canton de Vaud ou France voisine), en présentiel ou en ligne.

ARTICLE 4 : COMMENT SOUMETTRE UNE PROPOSITION D'ACTIVITÉ ?

Chaque partenaire doit remplir le [formulaire en ligne](#) avant le **28 juin 2026**.

L'ensemble des documents relatifs à l'appel à participation, les conditions de participation et le formulaire en ligne sont disponibles sur la page santementale.ge.ch

Le coordinateur du projet s'assure que les activités répondent aux critères de recevabilité énoncés dans l'article 3.

ARTICLE 5 : FINANCEMENT DE L'ACTIVITÉ

Les activités proposées sont à la charge du/de la partenaire. Aucune participation financière de la part de l'office cantonal de la santé n'est prévue.

ARTICLE 6 : COMMENT FIGURER DANS LA PROGRAMMATION GÉNÉRALE DE LA SEMAINE DE LA SANTÉ MENTALE ?

Suite à la soumission de sa proposition d'activité via le formulaire en ligne et si l'activité remplit les critères de recevabilité énoncés à l'article 3, le ou la partenaire reçoit un email validant son activité.

Tous les détails de l'activité devront être adressés par email au coordinateur de projet afin qu'ils apparaissent dans le programme définitif. La date ultime pour faire parvenir ce descriptif est le **25 juillet 2026**.

ARTICLE 7 : COMMENT SE DÉROULE LA PROMOTION DE MON ACTIVITÉ ?

Une fois l'activité retenue, celle-ci est intégrée à la programmation définitive de la Semaine de la santé mentale et figure sur la page santementale.ge.ch.

Une campagne de communication mise en œuvre par l'office cantonal de la santé informe la population genevoise du lancement de l'événement.

Un communiqué de presse de la part du Conseil d'État est prévu.

Les noms des partenaires seront visibles sur la page santementale.ge.ch

Chaque partenaire s'engage de son côté à assurer la promotion de son activité via ses propres canaux de communication et selon les objectifs qu'il/elle s'est fixé pour son événement : emails, réseaux sociaux, site web, affichage papier, invitations personnalisées, dépôt de flyers dans des lieux « tout public » si besoin, etc.

ARTICLE 8 : BILAN DES ACTIVITÉS

Chaque partenaire s'engage à remplir un court questionnaire de bilan de l'activité à la fin de l'événement. Ce questionnaire sera transmis par email par le coordinateur du projet.

ÉCHÉANCES ET CALENDRIER GÉNÉRAL POUR L'ÉDITION 2026

02 mars 2026

Lancement de l'appel à participation destiné aux organisateurs d'activités.

28 juin 2026

Limite de dépôt de propositions d'activités.

Avril - Juillet 2026

Réponse aux partenaires sur la pré-validation de leur activité.

Juillet 2026

Réponse aux partenaires sur la validation finale de leur activité par le comité de coordination de la semaine.

25 juillet 2026 (dernier délai)

Chaque partenaire retenu fait parvenir par email un descriptif détaillé de l'activité proposée afin qu'elle soit incluse dans le programme général de la Semaine.

Fin septembre - début octobre 2026

Communiqué de presse du Département de la santé et des mobilités et lancement de la campagne de communication.

Du 5 au 11 octobre 2026

Déploiement des différentes activités proposées par les partenaires.

Novembre - Décembre 2026

Envoi du questionnaire de bilan par le coordinateur du projet aux partenaires ayant proposé une activité

RENSEIGNEMENTS ET CONTACT

Bruno Mermillod, Coordinateur du projet

Email : smc.journee-sm@etat.ge.ch

Téléphone : 022 546 51 36